Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le 06 MAI 2026
ID : 001-210103602-20260505-2026_36-DE

République française
Département de l'Ain

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du 05 mai 2026

L'an deux mille vingt-six et le cinq mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel BRULHART

En exercice : 19 **Présents : 15** **Votants : 18**

Présents : Michel BRULHART, Emmanuelle LAURE, Landry DUMAS, Angélique NICOSIA, Luc ANTHONIOZ-BLANC, Janine BAIL, Christophe LEBRUN, Charline PERRIER, Céline FONTANA, Franck LECERF, Sandrine MONTION, Delphine ALAMICHEL, Pauline SWEATY, Sandrine SAISON-MARSOLLIER, Driss TBER

Absents excusés : Loïc CHRISTIN (procuration à Landry DUMAS), Patrick ADAO, Anthony DEUX (procuration à Delphine ALAMICHEL), Thibault CLEMENT (procuration à Michel BRULHART),

Secrétaire de séance : Emmanuelle LAURE

2026_36 - Objet : Prise en charge d'une partie de la formation BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) de l'agent ROSSAS Anita

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune a été sollicitée par l'agent ROSSAS Anita dans le cadre de la formation BAFA.

Suite à cette demande, monsieur le Maire propose de prendre en charge le coût total de la dernière partie de cette formation qui est de 150.00€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la prise en charge totale de la dernière partie de la formation BAFA de l'agent ROSSAS Anita ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision ;

Ainsi fait et délibéré.

Le Maire,
Michel BRULHART

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE (Ain)